



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du logement

Question écrite n° 47171

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les constatations de l'observatoire régional de l'habitat du Nord-Pas-de-Calais relatives aux besoins en logements dans cette région. En effet, le niveau de construction neuve actuel y est évalué entre 10 500 et 12 000 logements par an, ce qui est notoirement insuffisant pour satisfaire les besoins constatés. Parallèlement, on estime à 23 000 le nombre de logements qu'il conviendrait de réhabiliter chaque année afin de résorber les situations d'inconfort, c'est-à-dire plus du double du rythme actuel de réhabilitation dans cette région. L'augmentation du nombre de ménages combinée au besoin de renouvellement du parc existant impliquent donc la nécessité d'offrir entre 17 000 et 20 000 logements par an jusqu'à l'an 2000 afin de répondre pleinement aux attentes tant en neuf qu'en ancien remis sur le marché. Aussi, eu égard aux implications que comportent ces observations en matière d'activité et d'emplois dans le secteur du bâtiment, il souhaite connaître les mesures susceptibles d'être prises afin de remédier à cette situation de déficit de l'offre nouvelle de logements par rapport à la demande dans le Nord-Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi de finances initiale pour 1997, les deux objectifs prioritaires de la politique du logement mise en œuvre depuis dix-huit mois seront poursuivis : permettre aux Français de mieux se loger et soutenir l'activité et l'emploi dans le secteur du logement. La construction de 80 000 logements sociaux, dont 30 000 logements très sociaux, et l'amélioration de 120 000 autres logements seront financées, maintenant à un niveau élevé l'effort public en faveur du logement social. La réforme du financement des opérations de construction de logements locatifs sociaux (PLA) mise en place en octobre 1996 contribue par ailleurs à améliorer la lisibilité du financement de ces opérations. Dans le domaine des travaux d'amélioration du parc privé, 600 millions de francs seront affectés à la prime à l'amélioration de l'habitat, ce qui représente environ 70 000 logements et deux milliards de francs iront à l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ce qui concernera environ 100 000 logements. En outre la réduction d'impôt en faveur des travaux afférents à l'habitation principale des propriétaires est simplifiée et généralisée : seront éligibles à la réduction d'impôt les dépenses de grosses réparations, d'amélioration et de ravalement du logement. En ce qui concerne plus particulièrement la région du Nord-Pas-de-Calais, pour l'année 1997, a été notifié un contingent de PLA de la caisse des dépôts et consignations de 2 417 logements et de PLA CFF de 253 logements. La dotation fongible en PLA acquisition-amélioration et en Palulos s'élève à 91,65 millions de francs. La dotation PAH est de 48,74 millions de francs et celle de l'ANAH de 145 millions de francs. Enfin, la politique d'aide à la propriété apporte une réponse à l'aspiration de nombreux ménages de la région. Ainsi, la politique menée doit permettre de satisfaire aux besoins de la région.

Données clés

Auteur : [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47171

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 197

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2122